

le commerce, mais répartie entre les bibliothèques, les sociétés savantes, les principales villes de France et de l'Étranger, et enfin les savants avec lesquels l'auteur entretenait des relations. Nous en ferons connaître plus loin l'attribution.

Disons, pour le moment (et nous en expliquerons le pourquoi), qu'un certain nombre de ces exemplaires sont précédés d'une préface, sous forme de lettre ouverte à M. Lenormant, alors que d'autres ne la possèdent pas. Ce fait constitue une curiosité bibliographique sur laquelle personne n'avait attiré l'attention.

Monfalcon avait à se plaindre des attaques de M. Lenormant ; le savant membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres aurait, prétendait-il, excédé ses droits de critique, et l'aurait calomnié... M. Lenormant en présentant à l'Académie l'édition officielle de la Table de Claude, avait prononcé les paroles suivantes : « M. de Boissieu est le  
« premier qui ait fait voir que Claude en prononçant dans  
« le Sénat l'étrange discours dont la table de Lyon conte-  
« nait la reproduction authentique, n'avait point prétendu  
« faire conférer à sa ville natale un droit, dont en qualité  
« de colonie romaine, elle jouissait depuis sa fondation,  
« mais que la faveur impériale dont le monument nous  
« est parvenu, devait dans l'intention du fils de Drusus  
« s'étendre aux cités de la Gaule chevelue. Cette circons-  
« tance, qui nous semble inattaquable et qui rend plus  
« général l'intérêt qu'offre la Table de Claude, doit rester  
« comme une conquête de M. de Boissieu. »

Ce n'était pas l'avis de Monfalcon, qui s'attribuait la paternité de cette opinion et qui se croyait bien armé contre des affirmations de cette nature. Malheureusement pour lui, M. Lenormant avait, en connaissance de cause, départ-